

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1965 -X- N° 121 / PR-SGG

Décret portant dissolution du Parti
Démocratique Dahoméen (P. D. D.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Constitution du 11 Janvier 1964, notamment en
ses articles 17 et 35 ;
VU le Décret N°103/PR-SGG du 1er décembre 1965, portant
formation du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Pour compter du 4 Décembre 1965, est dissous le
Parti Démocratique Dahoméen (P.D.D.).

Article 2 - Le présent décret sera enregistré, publié et communiqué
partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 11 Décembre 1965

Ampliations :

PR 4 - DAI 4 - DSN 4 - SGG 4 -
IAA 2 - Dir.Gend.Nle 2 - AND 4
CS 4 - Ministères 4 - JORD 1.



T. CONGACOU